



Oscar Centre Immobilier
Barème des Honoraires de Transaction à la charge du vendeur
au 1 juin 2025

Prix de vente du bien immobilier (Habitation et terrain)	Pourcentage sur prix de vente (à la charge du vendeur)
Jusque 30 000 €	Forfait 4 000 € TTC
de 30 001 € à 50 000 €	Forfait 5 000 € TTC
de 50 001€ à 100 000 €	9% TTC
de 100 001 € à 150 000 €	8% TTC
de 150 001 € à 200 000 €	7% TTC
de 200 001 € à 300 000 €	6% TTC
de 300 001 € à 400 000 €	5,5% TTC
de 400 001 à 600 000 €	5% TTC
au-delà de 600 001€	4,5% TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire.

Cas exceptionnel lié aux indivisions et successions, honoraires d'agence charge acquéreur.

TVA applicable 20%